

20 SEP. 2024

ARRIVÉE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024
Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

OBJET : Eglise : signature d'un contrat d'entretien pour les cloches et horloges

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de conclure un contrat d'entretien pour les cloches et l'horloge de l'Eglise

La société BIARD ROY de SAINTE-AUSTREBERTHE (76) propose un contrat d'entretien annuel pour un montant annuel de 270,00 € hors taxes (324 euros toutes taxes comprises)

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (par 19 Voix Pour) :

- de retenir l'offre de la société BIARD-ROY de SAINTE-AUSTREBERTHE (76) s'élevant à 270,00 € euros hors taxes.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien (joint en annexe) avec BIARD-ROY.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) de la section de fonctionnement et du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Hélène RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

